

## Réunion du 5 avril 2023

Absent : Dominique BOURGEOIS a donné pouvoir au maire

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### Vote des budgets primitifs 2023 :

Chaque élu a été destinataire d'un condensé du budget primitif 2023 de la commune et de la caisse des écoles :

#### FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Caisse des Ecoles</b>	80 910,00	67 371,82+13 538,18 (résultat reporté) = 80 910,00
<b>Commune</b>	504 270,00	489 609,64+14 660,36 (résultat reporté) = 504 270,00

#### INVESTISSEMENT

		Restes à réaliser	Déficit année N-1	Total
Dépenses	939 090,24	434 270,00	287 174,76	1 660 535,00
Recettes	1 158 805,00	501 730,00		1 660 535,00

Le conseil valide à l'unanimité le vote du budget de la caisse des écoles et du budget principal.

### Vote des taux fiscaux :

	2022	2023
TFB	23,50 % (dont 2,30 % du taux communal)	23,50 %
TFNB	16,73 %	16,73 %
TH	1,80 %	1,80 %

Après débat, le conseil décide de ne pas bouger les taux de l'année passée (les valeurs locatives étant augmentées par l'Etat de 7,1 %).

### Travaux hôtel-restaurant :

Le maire indique la nécessité d'un diagnostic amiante avant travaux : la loi l'a rendu obligatoire. Diagnostic qui consiste en un prélèvement de toutes les surfaces de l'hôtel pour analyses : si amiante trouvée, lors de la « démolition », les entreprises devront prendre des dispositions supplémentaires. L'entreprise ANDIA Expertises de Brive et Tulle pouvait intervenir la première (devis de 1 208,33 € HT), elle est retenue.

Les dossiers de consultation des entreprises sont finalisés, la consultation est prête à être lancée. Normalement, vers le 8/10 mai, fin de la consultation. Le conseil municipal valide.

Le maire rappelle la visite des autorités de la Région et des agglos de Tulle et Brive, le mercredi 12 avril sur Gimel à 9h30 à l'hôtel restaurant, dans le cadre de la signature du CRTE entre la Région et les deux agglomérations corréziennes.

### Travaux parking :

Ouverture des propositions des entreprises :

Entreprises	Montant HT
SIORAT	54 176,20 €
EUROVIA	48 875 €
MALET	47 954,30 €
COLAS	43 053,27 €
EIFFAGE	59 560 €

Rappel de l'estimation : 50 553 € HT.

Le conseil municipal retient l'entreprise COLAS, moins disante, à voir toutefois avec l'avis de l'Agglo. Le maire signale que l'Agglo va prendre à sa charge l'affaissement sur la route en sortant de la Mairie.

D'autre part, le maire présente un devis réactualisé d'une passerelle : 25 175 € (entreprise CMC de Seilhac).

#### Affaires diverses :

- Réclamation de l'entreprise Le chalet de Paul au sujet de l'alimentation électrique. Pour ce qui concerne ce sujet, la mairie n'est pas compétente → il faut voir avec la FDEE19. Concernant l'éclairage public, il y a un besoin de 4 lampadaires : 10 950 € à la charge de la commune. Le conseil pense qu'il serait nécessaire de faire l'aménagement et charge le maire de prendre contact avec le bureau SOCAMA et la FDEE19.
- Parc Vuillier : le maire fait un retour sur la rencontre avec le nouveau gérant et la famille ARCHAMBAULT, propriétaire du dit parc.
- Validation par la Direction régionale des affaires culturelles des travaux de réparation sur la toiture du castel Vuillier avec le devis de FRED COUVERTURE (devis de 3 119,90 € HT) ; une subvention de 30 % de la DRAC est à solliciter. Le conseil donne son accord.
- Travaux de réhabilitation ordonnés par RTE sur la ligne 90 KV Egletons-Eyrein-Naves ; les travaux sur notre secteur auront lieu cette année.
- Le maire et Jean-Pierre FAURE signalent qu'une intervention inopinée du plombier a permis de détecter la présence de la mэрule, dans les caves de la maison BRUNERIE au bourg (cave de la locataire et local de l'OTI) ; un rapport a été établi par M. PORCHER de Soudeilles ; un devis pour traitement lui a été demandé. Affaire à suivre
- Itinérance douce portée par l'OTI : une modification de l'itinéraire est proposée. Le conseil valide le nouveau circuit proposé. Reste à régler le problème du passage chez les privés et leur identification.
- La DRAC a donné son feu vert pour le prêt de la chأسse de St Etienne aux Archives Nationales en 2024.
- Agglomérée du 4 juin : compte-rendu de la réunion du 31 mars : 1 départ du pont du péage à 9h30 ; 1 passage vers 9h45 avec ravitaillement.
- Comice agricole : le maire et Jérôme BOURDEIX rendent compte de la réunion sur site de la veille, visualisation de l'implantation / installation du comice. Didier GIBIAT fait le repas (200 couverts prévus).
- Réouverture de la station-service à la Bitarelle (l'atelier garage suivra)
- Venue des suisses en septembre : on en reparlera lors de la prochaine réunion du conseil
- Date à fixer : commission information : elle aura lieu jeudi 27 avril à 18h
- Compte rendu du conseil d'école par Valérie BERGON. L'instituteur du bourg a programmé un voyage scolaire (3 jours à Bugeat). La mairie est sollicitée pour le financement du transport (tarif : 405€) + coût de 150 € / élève à partager entre parents, mairie et APPEG. Prise en charge acceptée exceptionnellement du seul transport (vu la non anticipation du projet).
- Gérard TOURNEIX fait un point sur les transports scolaires et l'attribution des marchés par l'agglo pour la prochaine rentrée scolaire ; les tarifs ont été alignés sur ceux prévus par la Région (ils augmentent). Coût pour la navette du RPC entre nos 2 écoles (30 €/enfant).
- Elise NOILLAC fait le point sur le compost partagé initié par TULLE'AGGLO et rend compte de la réunion du samedi 1<sup>er</sup> avril. Pour le compost individuel, une formation est à venir.
- Le maire signale qu'il va avoir la visite de Mme ROUSSILLE, inspecteur de GROUPAMA, à propos de l'accident mortel survenu au château en février dernier.